

TOPCOMPETITIE TOPCOMPETITION 2025

Règlement TOPCOMPÉTITION U17

1 EPREUVES COMPTANT POUR LA TOPCOMPETITION

Une épreuve disputée ne peut entrer en ligne de compte pour la Topcompétition U17 que si le parcours aura été évalué favorablement après une reconnaissance effectuée par un délégué technique.

Lors des week-ends ou les jours fériés lors desquels se déroule une épreuve de la Topcompétition U17, aucune autre épreuve du calendrier national des U17 ne peut être organisée. Aucune épreuve de la Topcompétition U17 ne peut être organisée en période d'examens (* la Commission route déterminera cette période chaque année), mais bien dans les périodes des vacances scolaires.

Les épreuves mentionnées ci-après feront partie de Topcompétition U17 2025:

1.1 Epreuves sur route:

Il y a 5 épreuves sur route en ligne:

25 mai 2025 :	RONDE VAN VLAANDEREN – OUDENAARDE
9 juillet 2025 :	DIKKEBUS
20 septembre 2025:	MEMORIAL GAUTIER DE WINTER – BUVRINNES (BINCHE)
28 septembre 2025:	JEMEPPE
12 octobre 2025 :	AFFLIGEM

1.2 Course de côtes:

1 et 2 juillet 2025 :	HERBEUMONT
24 juillet 2025:	COUVIN

1.3 Epreuves sur piste:

Celles-ci sont disputées avec des vélos de piste. Toutes les épreuves se déroulent au VWEM (Centre Cycliste Eddy Merckx) à Gand / Velodroom Limburg – Heusden-Zolder.

21-22-26-28-29 décembre 2024:	CB disciplines individuelles & Omnium
4 janvier 2025 :	CB disciplines individuelles & Omnium
18 janvier 2025:	Meeting omnium
25 janvier 2025:	Meeting omnium

1.4 Cyclo-cross:

Ceux-ci sont disputés avec des vélos conformément le règlement de cyclo-cross.

4 janvier 2025:	Vilvoorde
11-12 janvier 2025 :	CB à Heusden-Zolder
26 janvier 2025 :	Meer-Hoogstraten

1.5 Epreuves de MTB:

Celles-ci sont disputées avec des vélos de mountainbike.

TOPCOMPETITIE TOPCOMPETITION 2025

Règlement TOPCOMPÉTITION U17

2 EPREUVES SUR ROUTE

2.1 Candidatures et conditions générales

Dans chaque épreuve sur route un total de 120 coureurs peut participer.

Les épreuves de la Topcompétition U17 2025 sont disputées comme épreuves individuelles. La participation à ces épreuves est exclusivement réservée à des détenteurs d'une licence auprès de Belgian Cycling, Cycling Vlaanderen ou la FCWB, ainsi qu'à des coureurs ayant la nationalité belge et qui sont détenteurs d'une licence auprès d'une fédération étrangère. Chaque province mettra en place une sélection provinciale (nombre selon quota par nombre de licenciés), jusqu'à atteindre un total de **110** coureurs. La Commission route peut attribuer un maximum de 10 places à des coureurs de nationalité belge qui ont une licence auprès d'une fédération étrangère, les places restantes jusqu'à concurrence de 120 participants peuvent être complétées par les sections provinciales au prorata du quota.

Les épreuves sur piste, de MTB et de Cyclo-cross comptant pour la Topcompétition U17 sont disputées comme épreuve individuelle. La participation est libre, il n'y a pas de sélection, les coureurs y participent à titre individuel.

3 INSCRIPTIONS AUX EPREUVES

3.1 Epreuves sur route

Au plus tard 20 jours avant l'épreuve, la section provinciale envoie le formulaire d'inscription en ligne via le site internet www.belgiancycling.be, formulaire dûment complété avec les noms et codes UCI des coureurs titulaires autorisés et un maximum de 50 de réserves.

Les coureurs ayant la nationalité belge et qui sont détenteurs d'une licence auprès d'une fédération étrangère doivent envoyer leur candidature par simple e-mail à info@belgiancycling.be, avec mention de leur palmarès.

3.2 Epreuves Piste-,VTT et cyclo-cross

L'inscription se fait sur place, sauf pour les épreuves sur piste et cyclo-cross, le CB de cyclo-cross et le CB de MTB, où les inscriptions se font à l'avance.

TOPCOMPETITIE TOPCOMPETITION 2025

Règlement TOPCOMPÉTITION U17

4 CLASSEMENTS

- Au minimum 50% des épreuves reprises au calendrier sous le point 1 (route et courses de côtes) doivent avoir été disputées pour qu'un classement final soit établi.
- Tous les coureurs participants entrent en ligne de compte pour les classements ci-après. Tous les barèmes des points sont attribués selon les résultats réels (scratch).

Publication des classements: une mise à jours de tous les classements sera publié sur www.belgiancycling.be comme suit:

- ***avant le début de la saison sur route (au plus tard le 14/02/2025), soit après les épreuves sur piste et les cyclo-cross comptant pour la Topcompétition U17 ;***
- ***ensuite après chaque épreuve (sur route) de la Topcompétition.***

5.1 Epreuves sur route:

5.1.1 Classement général individuel

- Le maillot de leader au classement général individuel de la Topcompétition U17 sera remis pour la première fois après la première épreuve sur route, tenant compte des classements des épreuves sur piste et de cyclo-cross.
- Dotées de points pour les 25 premiers coureurs dans chaque Topcompétition selon le barème suivant : 1^{er} coureur 30 pts, ensuite 28; 26; 24; 22; 20; 19; 18; 17; 16; 15; 14; 13; 12; 11; 10; 9; 8; 7; 6; 5; 4; 3; 2; 1 point.
- Les coureurs classés ex aequo au classement individuel aux points de la "topcompétition U17" seront classés selon la meilleure place remportée dans la dernière épreuve.
- Au leader du classement général individuel des épreuves sera remis un maillot jaune de leader.

5.1.2 Classement individuel des Jeunes (réservé aux U17 de 1^{ère} année)

Au meilleur jeune du classement général individuel au points un maillot rouge de leader en tant que « Meilleur Jeune » sera remis.

5.1.3 Classement individuel des Points Chauds

- Le classement des points chauds est établi par l'addition des points liés aux résultats des sprints intermédiaires dans chaque épreuve de la Topcompétition U17.
- Trois rushes sont prévus dans les susdites épreuves sur route en ligne et les points suivants sont attribués : 5, 3 et 1 points pour les 3 premiers coureurs au résultat.
- Un maillot vert de leader sera remis au leader du classement général des points chauds.
- En cas d'égalité de points il sera tout d'abord tenu compte du nombre de premières places remportées dans les sprints intermédiaires, et après du résultat du dernier sprint dans lequel les coureurs concernés ont remportés des points.
- Classement général des points chauds; des prix seront attribués pour le top 3 selon le classement final des sprints de la "Topcompétition U17".

TOPCOMPETITIE TOPCOMPETITION 2025

Règlement TOPCOMPÉTITION U17

5.1.4 Classement individuel du Meilleur Grimpeur

- Par épreuve sur route un maximum de 5 côtes peut entrer en ligne de compte pour le classement individuel du Meilleur Grimpeur. Dans les courses de côte un maximum de 8 côtes peut entrer en ligne de compte.
- Le classement général est établi en additionnant les points liés aux résultats de tous les passages au sommet des côtes comptant pour le classement du meilleur grimpeur.
- Les points suivants sont attribués: épreuves en ligne: 5, 3 et 1 points aux 3 premiers coureurs à chaque GPM.
- Un maillot à pois de leader sera remis au leader du classement général du Meilleur Grimpeur.
- En cas d'égalité de points il sera tout d'abord tenu compte du nombre de premières places remportées dans les sprints en côte répertoriés, et après du résultat du dernier sprint dans lequel les coureurs concernés ont remportés des points.
- Classement général individuel du meilleur grimpeur; des prix seront attribués pour le top 3 selon le classement final du meilleur grimpeur de la "Topcompétition U17".

5.1.5 Ordre des maillots de leaders

Les coureurs qui mènent dans les classements susmentionnés sont obligés de porter ce maillot dans la prochaine épreuve de la "Topcompétition U17". Sur ces maillots de leader seront prévus un espace réglementaire pour la publicité du sponsor du club, en concordance avec l'article 1.3.053 des règlements sportifs. Une reproduction doit être soumise pour approbation à la commission route nationale avant d'être portée.

Dans l'éventualité qu'un coureur mène dans plusieurs classements, ce sera le deuxième dans le classement concerné qui portera le maillot de leader. L'ordre de préférence des maillots est :

1. Classement général individuel (maillot jaune)
2. Classement général des Jeunes (maillot rouge)
3. Classement général des Points Chauds (maillot vert)
4. Classement général du Meilleur Grimpeur (maillot à pois)

Dans l'éventualité le leader ne participe pas de l'une des classements mentionné ci-dessus, le maillot de leader n'est pas porté.

5.2 Epreuves sur piste, de cyclo-cross et de MTB:

Les points afférents à ces différentes disciplines seront comptabilisés après la dernière épreuve de la discipline concernée.

Pour le classement général individuel final les points suivants peuvent être remportés :

5.2.1 Epreuves sur piste:

Omnium: disciplines à déterminer. Dotées de points pour les **25** premiers coureurs dans chaque Topcompétition U17 et au CB des disciplines individuelles, selon le barème suivant : **1^{er} coureur 30 pts et ensuite 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 ; 1 pt jusqu'au dernier coureur.**

TOPCOMPETITIE TOPCOMPETITION 2025

Règlement TOPCOMPÉTITION U17

5.2.2 Cyclo-cross:

Dotés de points pour les **25** premiers coureurs dans chaque Topcompétition U17 selon le barème suivant : 1^{er} coureur **30 pts et ensuite 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 ; 1 pt jusqu'au dernier coureur.**

5.2.3 Epreuves de MTB:

Dotés de points pour les **25** premiers coureurs dans chaque Topcompétition U17 selon le barème suivant : 1^{er} coureur **30 pts et ensuite 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 ; 1 pt jusqu'au dernier coureur.**

5.3 Classement général individuel final:

- Le classement général individuel de la Topcompétition U17 sera établi en additionnant les points remportés dans les différentes disciplines. Pour les disciplines annexes (piste, cyclo-cross, MTB) le barème suivant est d'application: **30 pts et ensuite 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 ; 1 pt.** Il est veillé à ce que la répartition des points se fasse idéalement dans la proportion suivante : 2/3 pour les courses sur route et 1/3 de compétitions annexes. Ce ratio est fixé avant le début de la compétition et reste inchangé.
- Les coureurs classés ex aequo au classement général individuel final de la "Topcompétition" seront classés selon la meilleur place remportée dans la dernière épreuve.
- Classement général final individuel : des prix seront attribués pour le top 10 selon le classement général final individuel de la "Topcompétition U17".

5.4 Classement général final des Jeunes:

- Les 10 premiers jeunes coureurs (U17 1^{er} année) au classement général individuel final entrent en ligne de compte pour le classement général final des Jeunes.
- Classement général des jeunes : des prix seront attribués pour le top 10 selon le classement général final des jeunes de la "Topcompétition U17".

5 CEREMONIE PROTOCOLLAIRE APRES L'EPREUVE

Chaque organisateur se chargera de prévoir des fleurs pour la cérémonie protocolaire des différents leaders dans la "Topcompétition U17".

6 DIFFERENDS, CONTESTATIONS OU CAS NON PREVUS

Tous les différends, contestations ou cas non prévus concernant l'organisation et le système des points de la Topcompétition U17 sont de la compétence exclusive de la Commission route. Les décisions afférentes prises par la Commission route sont irrévocables et sans appel.

7 PRIX

Le paiement des prix du jour se fait sur place, selon le barème.